

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent
BLACHERE ESTEVES.

Absents:

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

12 décembre 2023

OBJET : Admissions en non valeurs – Budget M57 de la Crèche**Rapporteur : Monsieur Alain ROUX****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Monsieur le Trésorier de Forcalquier a fait parvenir l'état des titres, ci-annexé,
qu'il n'a pas pu recouvrer pour cause de jugement de clôture, d'insuffisance d'actif, de procès-verbal
de carence, ou dont les sommes sont inférieures aux seuils des saisies de poursuites ;

Le rapporteur demande à l'assemblée d'admettre en non-valeur la liste des titres ci-annexée. Il
précise que ces titres correspondent à :

Jugement de clôture pour insuffisance d'actif	3 titres	292,11 €
Sommes inférieures aux seuils des saisies de poursuites	2 titres	43,34 €
Procès-verbal de carence	1 titre	78,03 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres figurant dans la liste ci-annexée pour une somme
globale de 413,48 € ;

PRECISE QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6541.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 19 décembre 2023Signé,
Le 20 DEC. 2023Le 20 DEC. 2023
sur le site internet de la mairie :

Le Maire

Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Nicole VENTEUX